

ICC-01/05-01/08-82-Anx15 22-09-2009 1/3 IO PT

En application de la Décision ICC-01/05-01/08-528, en date du 18-09-2009, cette annexe est reclassifiée "Public"

ANNEX 15

ICC-01/05-01/08-82-Anx15 22-09-2009 2/3 IO-PT

En application de la Décision ICC-01/05-01/08-528, en date du 18-09-2009, cette annexe est reclassifiée "Public"



QUOTIDIEN INDEPENDANT D'INFORMATION GENERALE

Directeur de Publication et de Rédaction : Judes ZOSSE (Le Grand) Tél. (238) 75.04.49.45

N° 1846 du 29 Mai 2008

Prix : 300 Fcfa

Les lauréats au test de Toda African Express floués

RCA : Me Goungaye exhume le droit de mémoire pour les victimes de 2002-2003

Tchad : le calvaire des réfugiés centrafricain se poursuit

Les partisans de Bemba exigent l'arrestation immédiate de Patassé



Les entreprises parapubliques en panne en Centrafrique ?

POLITIQUE

Les partisans de Bemba exigent l'arrestation immédiate de Patassé

L'arrestation de Jean Pierre Bemba Gombo, intervenue le 24 mai dernier à Bruxelles, continue de provoquer des réactions. Cette fois-ci, c'est le Mouvement de libération du Congo qui réagit en demandant à la CPI de procéder à l'arrestation du président centrafricain déchu, Ange Félix Patassé, qui selon cette organisation, serait le véritable coupable des crimes perpétrés en RCA.

La situation est en train de tourner très mal pour Ange Félix Patassé. Depuis l'arrestation de Jean Pierre Bemba Gombo, il ne se passe pas un jour sans que son cas ne fasse l'objet d'une vive discussion. Le Mouvement de Libération du Congo (MLC), parti de Bemba, demande l'arrestation immédiate de Patassé. Au regard de cette position, il est indubitablement établi que Patassé qui a fait venir les troupes de Bemba en Centrafrique est en très mauvaise posture.

Béatrice Le Frapper, collaboratrice du procureur de la CPI a largement abordée cette question à travers l'interview accordée hier par notre confrère de RFI. Elle a exposé la position de cette juridiction internationale sur les crimes graves perpétrés en Centrafrique entre 2002-2003. Le MLC de Bemba pointe direc-

tement Patassé. Ce parti politique exige la libération de son leader et demande à ce que l'ancien président centrafricain soit arrêté. Car, selon eux ce parti politique, c'est Ange-Félix Patassé qui est le responsable numéro un dans cette affaire. Et les troupes de Bemba n'ont fait qu'exécuter ses ordres.

Alors que la CPI poursuit ses enquêtes, le MLC enfonce le clou à Patassé et estime que Jean Pierre Bemba est victime d'une justice à deux vitesses, mieux de la politisation de la CPI. Telle que la situation évolue, il y a lieu de souligner l'attitude ambiguë des partisans de Bemba. On dirait qu'ils ont tendance à sous estimer ce qui s'est passé en République Centrafricaine pendant cette période où les Banyamulenges (éléments rebelles de Bemba) semaient la terreur et la désolation au sein de la popu-

lation civile en RCA. Même certains dignitaires de l'ancien régime ont fait les frais de la crapulerie de ces criminels.

Dans la foulée, Béatrice Le Frapper a pris le soin de revenir sur les stratégies de combats des Banyamulenges, placés sous le commandement direct de Jean Pierre Bemba, qui ont intimidé et humilié des populations civiles afin de briser toute résistance. Donc les multiples crimes commis en République Centrafricaine ne sont pas des faits nouveaux pour la CPI. Déjà, des faits similaires ont été enregistrés à Mombassa en 2002. Des civils ont été violés et sauvagement torturés par les hommes de Bemba qui ont fait une descente musclée dans cette partie du RD.Congo.

Koyas Rebond

(Suite de la page 2)

humaine perpétrés entre 2002 et 2003.

Goungaye porte ainsi la voix de plus d'un millier de victimes vivantes, regroupées au sein de leurs structures, dont l'Organisation pour la compassion et le développement des familles en détresse (OCODEFAD) fondée par madame Bernadette Sayo, présentement Ministre du tourisme. Des hommes sodomisés et des femmes violées devant leurs enfants et pour la plupart infectés par le virus du sida, sont rejetés par leurs belles familles s'ils ne sont pas marginalisés par la société. Déprimés, ces hommes et femmes ont plus que

jamais besoin de soutiens multiformes de toutes personnes physiques et morales, éprises d'humanisme et de justice sociale. Tant faire ce peut pour aider les victimes, devenues, sans le vouloir, rebuts de la société, à se prendre en charge.

Pour la conscience nationale et la mémoire de l'histoire, la réconciliation, la vraie, transite inéluctablement par une justice en faveur des victimes. Les mesures judiciaires et législatives prévues par l'accord de Libreville dans l'optique d'une participation de tous les protagonistes est un impératif, les droits des victimes en est un autre.

D'aucuns y verront peut-être une incompatibilité. Or, si la justice

pourrait précéder le pardon du peuple à ses bourreaux, tel le schéma requis par le gouvernement et le peuple togolais dit Vérité-Justice-réconciliation, la RCA aura jetée des bases solides pour un avenir certain.

Indubitablement, c'est cette logique contenue dans le statut de Rome qui justifie la démarche de la CPI. Gageons néanmoins que d'autres défenseurs des droits de l'homme rejoindront le président de la LCDH pour le triomphe du respect des droits humains, d'une « réconciliation inclusive » et de l'option dissuasive contre la barbarie.

LHRD